



Le Plan Bibliothèques

Ouvrir plus, offrir plus,
mieux former

Direction générale des médias et des
industries culturelles, décembre 2019

Les bibliothèques territoriales : quelques données

- Un réseau très dense : près de **16 000 bibliothèques ou points d'accès au livre**, gérées par 13 000 collectivités.
- Un **équipement plébiscité** : 95% des Français, fréquentant ou non les bibliothèques, les estiment utiles (données 2016).
- Un **accès libre et gratuit** à la culture, à l'information, au loisir
- Un effort conséquent des collectivités : **1,7 milliard €/an**

<i>Source : données d'activité des bibliothèques territoriales collectées par le ministère de la Culture</i>	Année de référence	Dépenses de fonctionnement (en M€)	Dépenses d'investissement (en M€)	Total (en M€)
Bibliothèques municipales et intercommunales	2016	1 325, 6	214, 4	1 540
Bibliothèques départementales	2016	140	7,5	147,5
TOTAL		1 465, 6	221, 9	1 687,5

Le rapport Orsenna-Corbin et le Plan Bibliothèques

- Une volonté présidentielle d'élargir l'ouverture des bibliothèques.
- Un diagnostic global et des propositions présentées par Erik Orsenna et Noël Corbin dans leur rapport « **Voyage au pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain** » (février 2018)
- Une concrétisation dans le **Plan Bibliothèques** (avril 2018), en trois volets
 - « **ouvrir plus** », dédié à l'extension des horaires d'ouverture ;
 - « **offrir plus** », consacré à l'élargissement des missions ;
 - « **mieux former** », pour accompagner les professionnels.
- Un **effort budgétaire** continu de l'Etat pour accompagner les collectivités territoriales : **+ 15 M€ sur 2018-2020** :
 - + 8 M€ pour « ouvrir plus » depuis 2018 ;
 - + 7 M€ pour « offrir plus » (3 M€ depuis 2018 pour la politique contractuelle, l'EAC, l'EMI, 4 M€ à partir de 2020 orientés vers la politique contractuelle).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture

OUVRIR PLUS

Soutenir les projets d'extension
des horaires d'ouverture

Les enjeux du volet « Ouvrir plus »

- **Un constat** : les horaires des bibliothèques françaises sont **trop peu étendus...**

Une amplitude horaire moyenne de
20 heures par semaine,
qui s'élève à 42 heures dans les villes
de plus de 100 000 habitants

...et surtout trop souvent **inadaptés** aux rythmes de vie des habitants

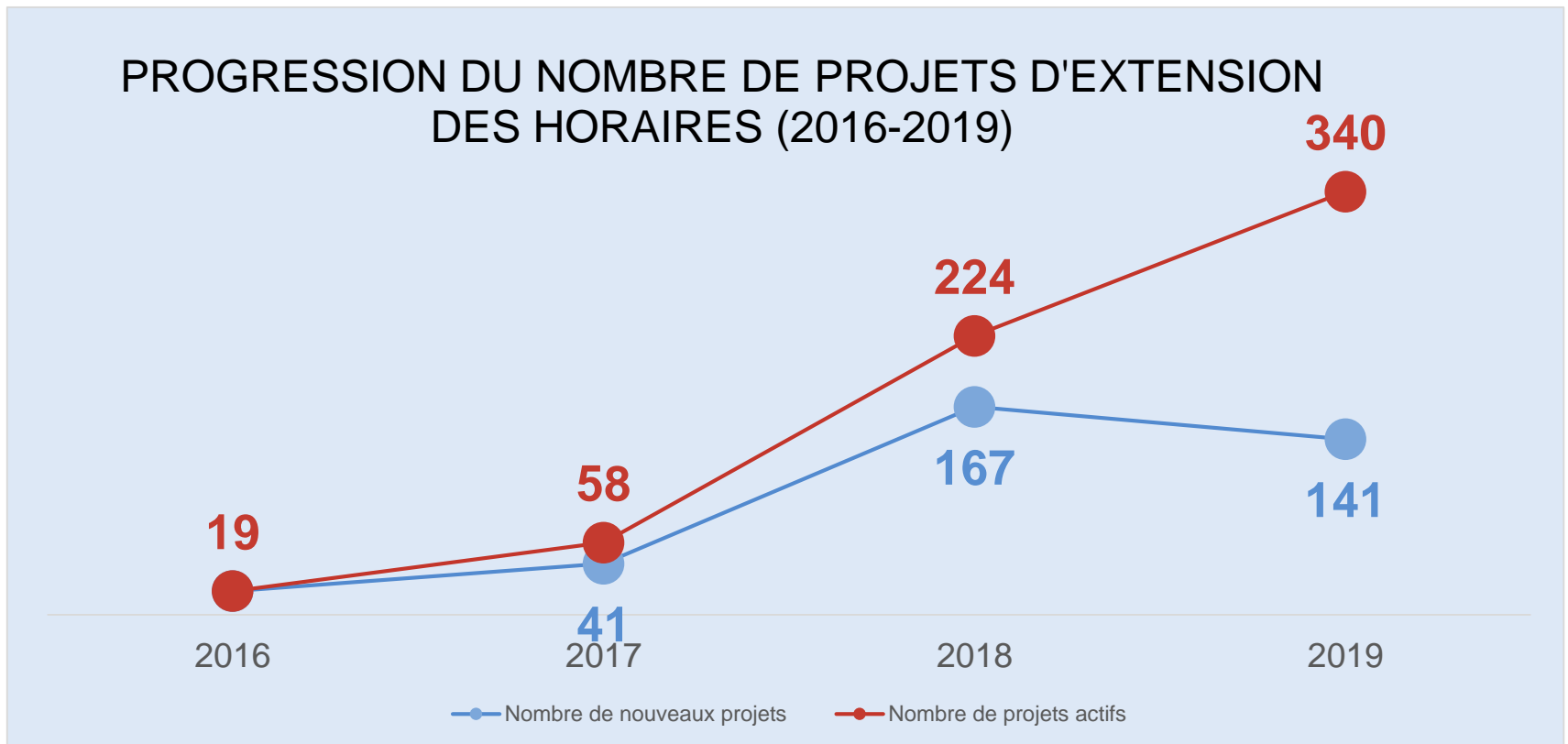
- « ***Ouvrir les bibliothèques le week-end et en soirée*** » : un des engagements de campagne du Président de la République

Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

- Depuis 2016, les projets d'extension des horaires d'ouverture peuvent être financés sur les **crédits du concours particulier « bibliothèques » de la DGD**, pour une durée maximale de 5 ans.
- Ce concours a été abondé à hauteur de **8 M € en 2018**, portant à 88,4 M € le montant global du concours.

- Avant tout un **soutien au fonctionnement** : recrutement d'agents contractuels ou titulaires, emploi étudiant, primes et heures supplémentaires
- Egalement une **aide aux investissements favorisant des horaires plus étendus et plus adaptés** : élaboration d'un diagnostic temporel, automatisation des prêts-retours, aménagement des espaces, etc.

Un dispositif plébiscité par les collectivités territoriales



A la fin de l'année 2019, ce sont **369 projets** qui auront bénéficié d'un soutien de l'Etat depuis 2016 (près de 30 projets interrompus).

Les projets d'extension des horaires à la fin 2019

340 projets

« actifs », portés par
un EPCI ou une
commune

640

communes
concernées

747

bibliothèques
font évoluer leurs
horaires

9,3 M de Français

vivent dans une commune dont au moins une bibliothèque a
étendu ses horaires

Une réelle amélioration du service offert aux usagers des bibliothèques (*d'après les données 2016-2018*)



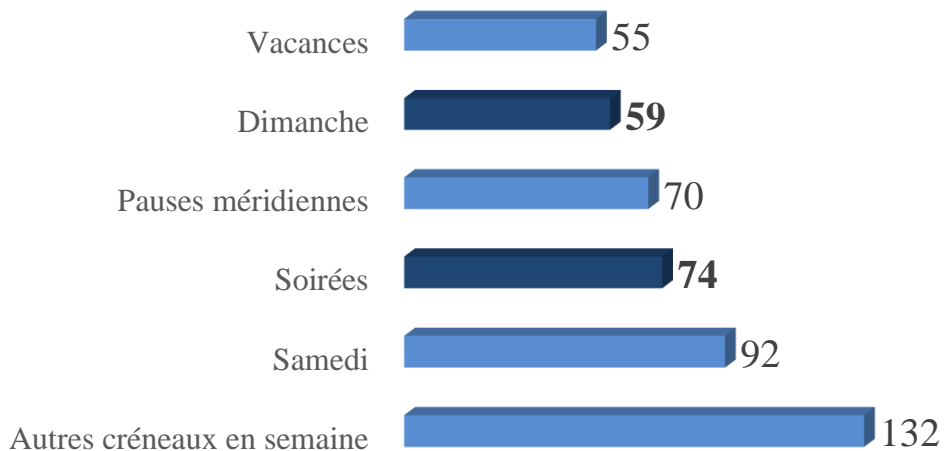
Une augmentation de l'amplitude hebdomadaire de plus de **8h30** en moyenne



Généralement, l'extension des horaires permet de **diversifier les publics** fréquentant la bibliothèque

Créneaux concernés (en nombre de projets)

Chiffres cumulatifs



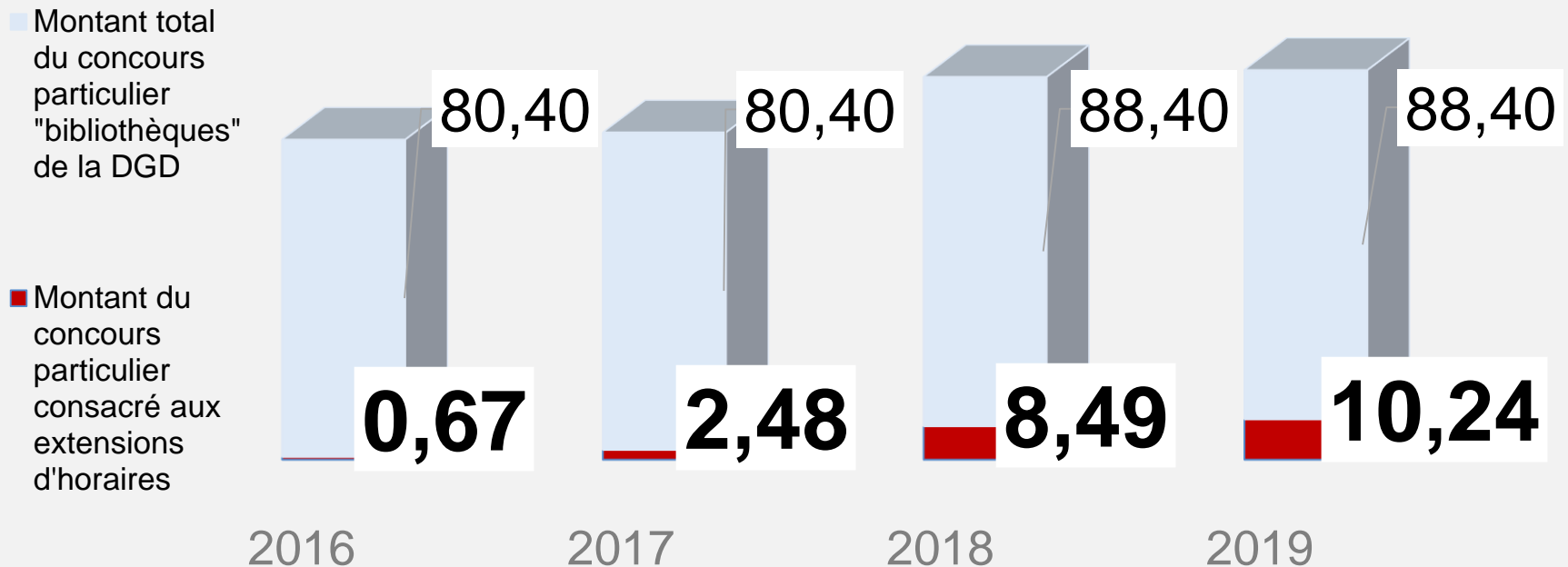
Les zones les plus fragiles, cœur de cible du plan d'action sur les bibliothèques

Territoire concerné	Nombre de projets dont le périmètre comprend au moins l'un de ces territoires
Le projet concerne une commune du programme Cœur de ville	41
Le projet concerne une zone de revitalisation rurale (ZRR)	82
Le projet concerne une ou plusieurs bibliothèques en quartier prioritaire ou à moins de 500 m	52

41% des 340 projets actifs en 2019 concernent au moins l'un des types de territoires identifiés par le CGET comme prioritaires

L'accompagnement financier de l'Etat

PART DES EXTENSION D'HORAIRES DANS LE CONCOURS PARTICULIER "BIBLIOTHÈQUES" DE LA DGD (EN M€)



Montant moyen de l'aide de l'Etat : **42 881 €** par an et par projet

Taux moyen d'accompagnement : **70 %**

Perspectives **2020**

- ❖ **60 nouveaux projets** identifiés pour **2020**.
- ❖ **L'objectif initial de 400 projets accompagnés devrait donc être atteint.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture

OFFRIR PLUS

Elargir le champ d'action des
bibliothèques

Les enjeux du volet « Offrir plus »

- **Les bibliothèques, un service public de proximité**
 - Encourager la **mutualisation** des bibliothèques avec d'autres services publics, notamment dans les territoires prioritaires
 - Renforcer le **maillage territorial**, en confortant l'**action des bibliothèques départementales** au service des **territoires ruraux**
 - Favoriser la **mise en réseau entre collectivités** des bibliothèques

- **Des bibliothèques citoyennes et inclusives**

S'appuyer sur les bibliothèques pour :

- Lutter contre les **exclusions sociales**
- Agir en faveur de l'**inclusion numérique**
- Mettre en œuvre des actions d'**éducation artistique et culturelle**

- **Les bibliothèques, des tiers lieux pour tous**

Proposer :

- des espaces **rénovés, modernisés et connectés**
- des lieux d'**échange** et de **partage**, ouverts aux initiatives participatives
- un accès **libre et gratuit**

Les leviers

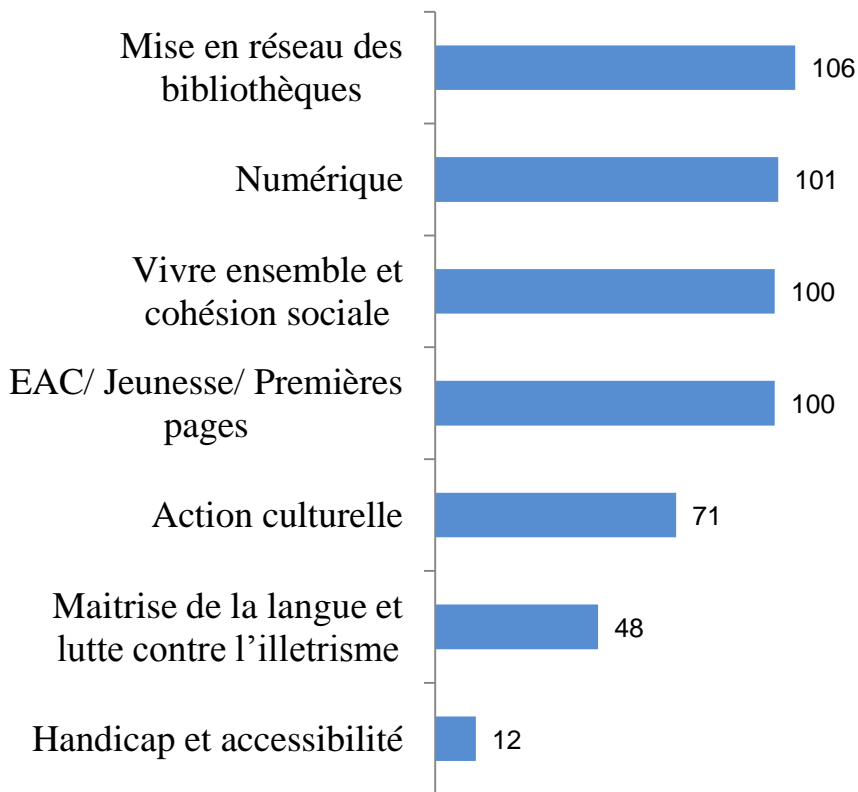
- Une **politique de contractualisation avec les collectivités territoriales**, au travers de deux dispositifs : les contrats territoire lecture (CTL) et les contrats départementaux lecture itinérance (CDLI)
- L'inscription des bibliothèques dans les **politiques interministérielles** : cohésion des territoires, EAC, inclusion numérique, handicap, justice

Développer la contractualisation avec les collectivités territoriales : les **CTL**

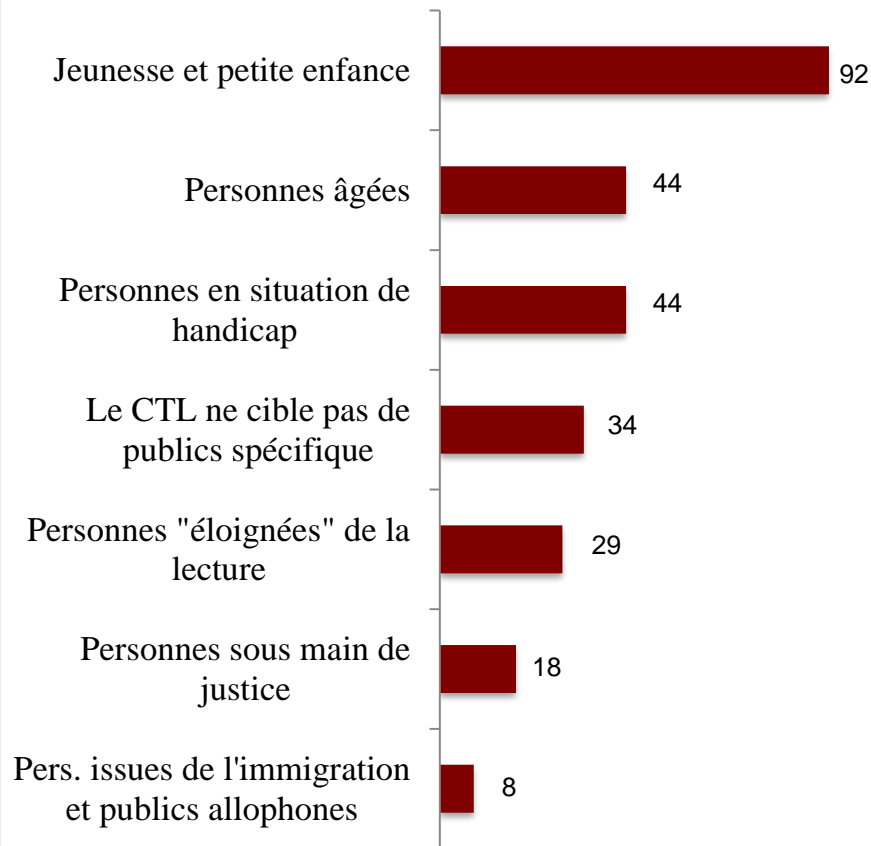
- Un **outil contractuel souple** pour accompagner la transformation des bibliothèques
- Des contrats dirigés en priorité vers les **territoires les plus fragiles**
 - 30% des contrats ciblent des publics vivant en milieu **rural** ou **extra-urbain**
 - 52 % des contrats comportent au moins un **QPV** dans leur périmètre

Le CTL, un outil contractuel souple

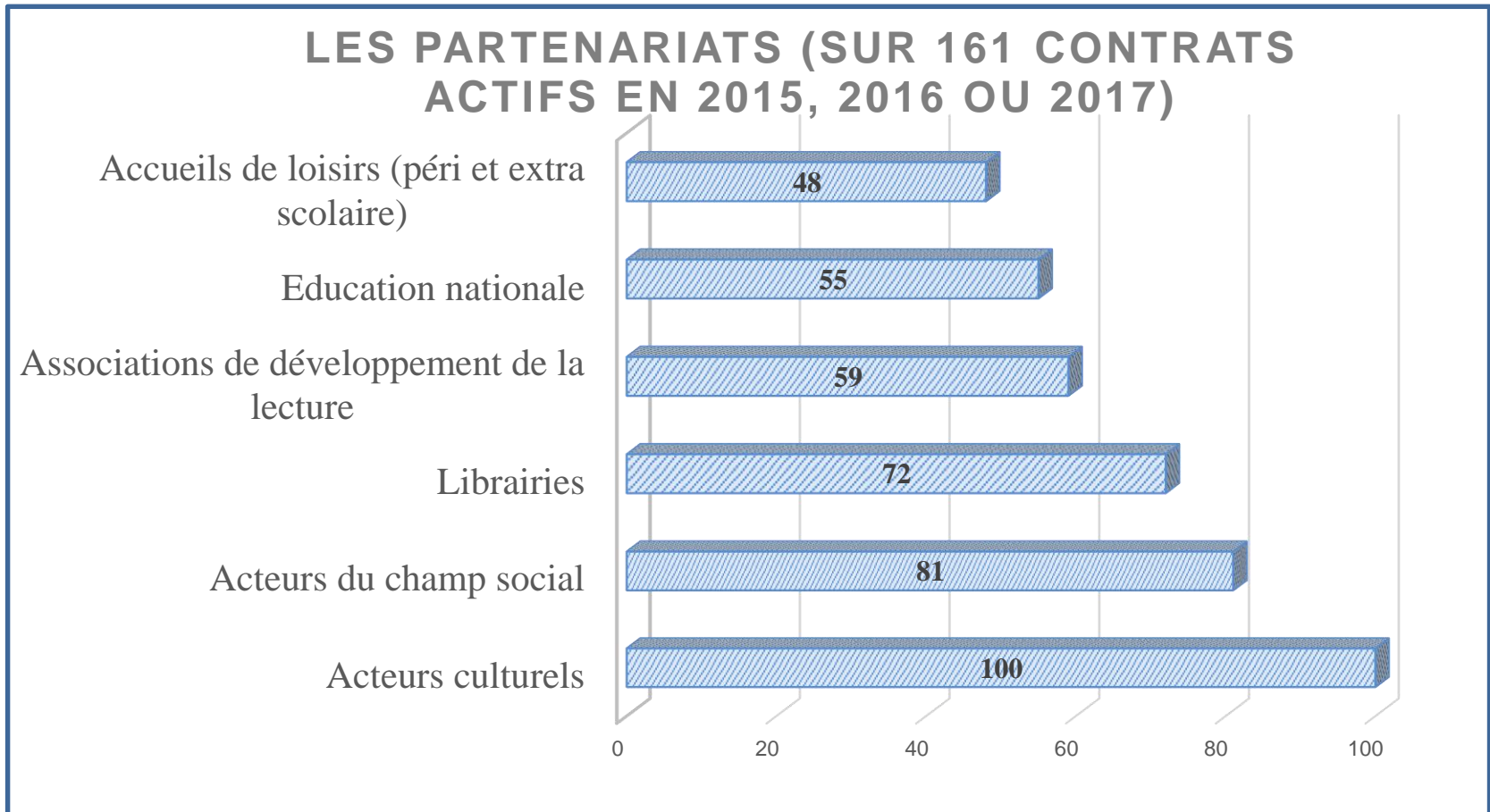
Les principaux axes de travail des contrats



Publics ciblés par les contrats



Le CTL : une logique partenariale



Mais aussi : partenaires médicaux, maisons d'arrêt, SNCF, acteurs économiques ...

Développer la contractualisation avec les collectivités territoriales : les **CTL**

En 2015, 71 contrats étaient actifs
En 2018, ils sont près de **180**

3,6 M€ consacrés aux CTL en 2019, contre 1,3 millions en 2015

Un coût d'environ **40 K€ par an** (contribution moyenne de l'Etat d'un peu plus de 18,5 K€)

75 nouveaux CTL
pourraient être conclus en 2020

Développer la contractualisation avec les collectivités territoriales : les **CDLI**

- **Renforcer les bibliothèques départementales** dans leurs missions d'accompagnement en ingénierie et en formation des bibliothèques rurales
- **Formaliser le partenariat** entre Etat et départements autour de la lecture publique
- **Développer sur l'ensemble du territoire départemental** l'offre de lecture, l'action culturelle et les ressources numériques

Développer la contractualisation avec les collectivités territoriales : les **CDLI**

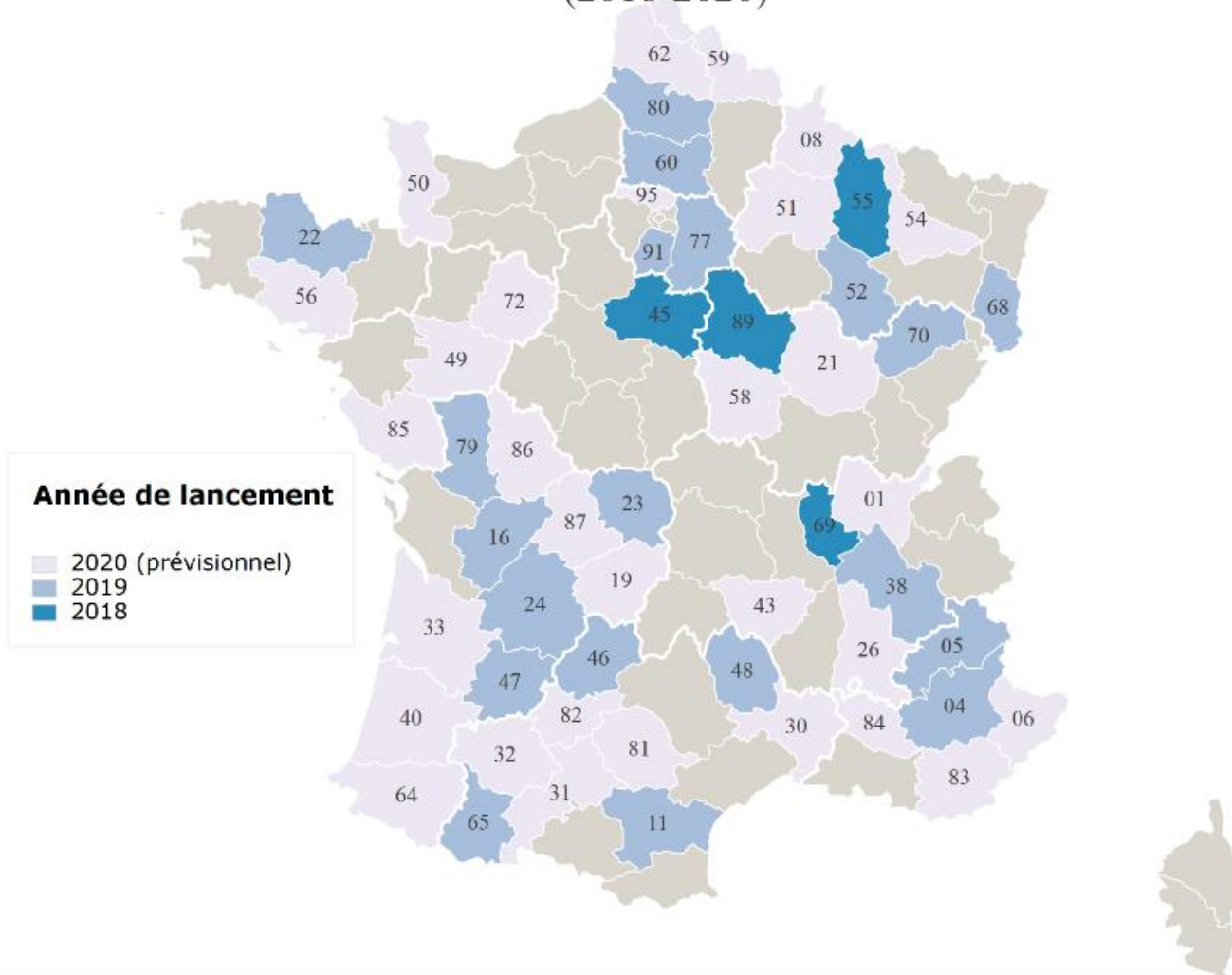
Un dispositif créé en **2018**, dans le cadre du Plan Bibliothèques

895 K€ consacrés
aux **25 CDLI**
lancés
en 2018 et en 2019

Une aide moyenne de
20 K€/an
jusqu'à 6 ans

30 nouveaux départements
souhaitent signer un CDLI en 2020

Départements bénéficiaires d'un contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) (2018-2020)



La lecture, dans le cadre du plan 100% EAC

- Développement du dispositif **Premières Pages** :
 - sensibiliser à l'apport du livre dès la petite enfance ;
 - donner accès à la littérature jeunesse aux 0-3 ans et aux parents ;
 - développer les partenariats entre professionnels du livre et de la petite enfance.Fin 2019 : 46 territoires labellisés, dont 35 départements.
- Création du dispositif **Des livres à soi** : favoriser les partenariats entre centres sociaux, bibliothèques et librairies dans les quartiers politique de la ville ; accompagner les familles dans la découverte de la littérature de jeunesse et la constitution d'une bibliothèque familiale.
- Signature en 2018 de **conventions tripartites avec l'Education nationale et des associations nationales** : *Lire et faire lire* et le *Labo des histoires* (en 2020 : avec les *Petits Champions de la lecture*)

Le volet Bibliothèques du plan EMI

- Constat : **des actions d'éducation aux médias et à l'information déjà mises en œuvre en bibliothèque** mais une implication inégale et des initiatives peu visibles ou peu identifiées comme telles
- Expérimentation de **volontaires en services civiques** pour développer les actions d'EMI en bibliothèque (2018-2019)
 - 15 territoires d'expérimentation
 - 180 jeunes déployés dans plus de 80 bibliothèques
 - Plus de 16 000 personnes touchées
- Renforcement des **formations à l'EMI** pour les bibliothécaires
 - Organisation de stages en région (2018-2019) et création d'une formation en ligne (2020)
 - Rédaction d'un vademecum par la bibliothèque publique d'information (2019)

Inclusion numérique en bibliothèque

- Dans la continuité de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, mise en place par le ministère de la Culture et l'Agence du numérique, d'un **groupe de travail interministériel** rassemblant associations d'élus et de professionnels, de mai à septembre 2019.
- Objectifs :
 - Rapprocher les réseaux de la médiation numérique et rendre visible l'action des bibliothèques
 - Faire de l'inclusion numérique un des axes forts de la politique des établissements de lecture publique
- Le groupe de travail a établi une **feuille de route interministérielle** (2020-2021) autour de trois objectifs principaux :
 - développer les outils de l'inclusion numérique ;
 - renforcer la formation des agents territoriaux ;
 - soutenir financièrement les projets d'inclusion numérique ; communiquer sur le rôle des bibliothèques ; cartographier et donner à voir les acteurs.

Accessibilité du livre et des bibliothèques

- Elaboration en cours d'une **stratégie de développement d'une offre de livres accessibles**, dans un cadre interministériel (Affaires sociales, Culture, Education nationale, Enseignement supérieur) coordonnée par le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées,

Objectifs :
 - Favoriser la production par les éditeurs de livres nativement accessibles ;
 - Proposer aux usagers un outil unique permettant de repérer la production accessible et de l'obtenir rapidement ;
 - Moderniser le secteur de l'édition adaptée, surtout associatif.
- Conception d'un plan d'action national, commun aux ministères de la culture et de l'enseignement supérieur, pour **améliorer l'accueil des publics en situation de handicap dans les bibliothèques territoriales et universitaires** (fin du 1^{er} semestre 2020).

Bibliothèques et publics de la Justice

- Objectifs :
 - **développer les actions culturelles** autour de l'écriture et de la lecture en prison et dans les structures d'accueil de jeunes ;
 - renforcer les **partenariats avec les bibliothèques territoriales.**
- Réunion d'un groupe de travail interministériel Culture-Justice (DAP et DPJJ) à la suite de la mission Orsenna.
- Les conclusions, à rendre en décembre 2019, nourriront le **nouveau protocole Culture-Justice** (en 2020).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture

LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Enjeux du volet « Formation »

- La transformation des bibliothèques ne peut réussir sans un accompagnement des 30 000 professionnels travaillant en bibliothèque (filière culturelle, mais aussi action éducative ou médiation numérique).
- Deux enjeux :
 - 1°. Adapter les contenus de la formation à la transformation des bibliothèques, notamment à l'élargissement de leurs missions ;
 - 2°. Construire une offre de formation continue au niveau régional, en coordonnant les nombreux acteurs (CNFPT, organismes de formation relevant de l'enseignement supérieur, associations professionnelles, structures régionales pour le livre).

Mener une rénovation ambitieuse de la formation des professionnels

- En 2018-2019, le ministère de la culture a donné la priorité à la **formation continue** :
 - Partenariat noué en avril 2018 avec le Centre national de la fonction publique territoriale (**CNFPT**), impliquant la Bibliothèque nationale de France. Objectif : élaborer une vision nationale partagée des enjeux de formation, qui seront déclinés en région ;
 - **Délégation de 300 K€ supplémentaires** dans les directions régionales aux affaires culturelles à partir de 2018 pour soutenir l'organisation de stages gratuits pour les agents territoriaux ; ces crédits ont été reconduits en 2019 et 2020.

Mener une rénovation ambitieuse de la formation des professionnels

Perspectives 2020 :

- Systématisation dans toutes les régions de **plans régionaux de formation continue**, pilotés par les DRAC, en association avec tous les acteurs locaux (la délégation régionale CNFPT ; le centre régional de formation aux carrières des bibliothèques ; la structure régionale pour le livre et la lecture ; l'Association des bibliothécaires de France et les bibliothèques départementales).
- Organisation en 2020 d'une **large concertation nationale avec l'ensemble des acteurs** (associations d'élus, de professionnels, organismes de formation, représentants de la lecture universitaire) portant sur la formation initiale, continue et sur les bénévoles. Cette concertation débouchera sur des Assises de la formation des professionnels des bibliothèques territoriales.